

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Cinquante-neuvième session du Comité permanent
Doha (Qatar), 12 mars 2010

Questions stratégiques et administratives

LA CITES ET LES MOYENS D'EXISTENCE

1. Le présent document a été préparé par le Président du groupe de travail du Comité permanent sur la CITES et les moyens d'existence.
2. A sa 58^e session (Genève, juillet 2009), le Comité permanent a décidé que le Président du groupe de travail soumettrait, pour examen à la présente session, un projet d'outils pour une évaluation rapide des impacts sur les moyens d'existence, de l'application des décisions d'inscription d'espèces aux annexes CITES, ainsi que des lignes directrices sur la manière de traiter ces impacts. Le Comité déciderait ensuite s'il y a lieu de soumettre ces documents à la 15^e session de la Conférence des Parties (CoP15).
3. Comme indiqué dans le document CoP15 Doc. 14, deux avant-projets de documents (préparés par le PNUE-WCMC sous contrat avec le Secrétariat) ont été transmis par le Président du groupe de travail aux membres du groupe le 13 août 2009, avec une date butoir fixée au 15 septembre 2009 pour qu'ils fournissent leurs commentaires. La date butoir fixée pour terminer la version finale des deux documents a par la suite été reportée au 30 novembre 2009.
4. Le 8 décembre 2009, le PNUE-WCMC a fourni au Secrétariat les deux projets de documents finals incluant les commentaires des membres du groupe de travail. Ces documents ont été envoyés au Président du groupe de travail en janvier 2010. Les deux documents sont joints en tant qu'annexes 1 et 2 au présent document:
 - a) Annexe 1): *Rapid Assessment Tools – Tools to assess the impact of the implementation of CITES listings on livelihoods of the poor*, et
 - b) Annexe 2): *Addressing livelihood Impacts – Guidelines to address the impact of the implementation of CITES listings on livelihoods of the poor*.
5. Le 27 janvier 2010, le Président du groupe de travail, des représentants des autorités CITES du Pérou et le Secrétariat, ont tenu une réunion de travail à Lima (Pérou) pour examiner les deux documents, lesquels ont ensuite été réexaminés par les gouvernements intéressés en marge de la réunion organisée par l'Organisation du traité de coopération amazonienne pour ses Etats membres à Lima, durant la dernière semaine de février 2010.
6. Lors des discussions de février, les participants ont conclu que les deux documents étaient de bons points de départ mais qu'ils devraient être peaufinés et ne devaient donc pas être soumis à la CoP15. Les deux projets de documents sont par conséquent communiqués à titre d'information.
7. Un projet de résolution et un projet de décision sont proposés à la CoP15 (voir document CoP15 Doc. 14, annexes 1 et 2). Le Président du groupe de travail estime que le projet de résolution devrait être réexaminé et ne devrait donc pas être soumis à la CoP15 pour adoption. Si la décision de convoquer à nouveau le groupe de travail était adoptée, celui-ci finaliserait la résolution et les deux projets de documents, et en préparerait la version finale pour examen et approbation par le Comité permanent à sa 62^e session.